

Blandine Vue  
19 Grande Rue  
52 360 Poiseul

Dossier achevé le 06/05/19

Docteur ès lettres, lauréate de la Fondation Nicolas Hulot. Spécialiste des paysages.

Courrier à M le commissaire enquêteur et Mme le préfet de Haute-Marne au sujet du projet éolien Belmont – Tornay. Dit Sud-Vannier

Merci aux communes qui le désirent de me transmettre une adresse mail, afin que je leur fasse parvenir une copie du dossier.

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint mes remarques concernant le projet éolien Sud Vannier. C'est en tant que citoyenne du sud-est de la Haute-Marne, assez attachée à mon secteur pour en avoir fait mon terrain d'études et par conséquent mon terrain de lutte, que je m'exprime tout d'abord. Mais aussi en tant que personne physique sensible aux infrasons et souffrant de la multiplication des parcs à un point tel que ma santé et ma capacité de concentration se dégradent de plus en plus dès que le vent venant d'éoliennes souffle, et bientôt, avec la multiplication des ZI éoliennes, tous les vents deviendront du poison pour mon corps.

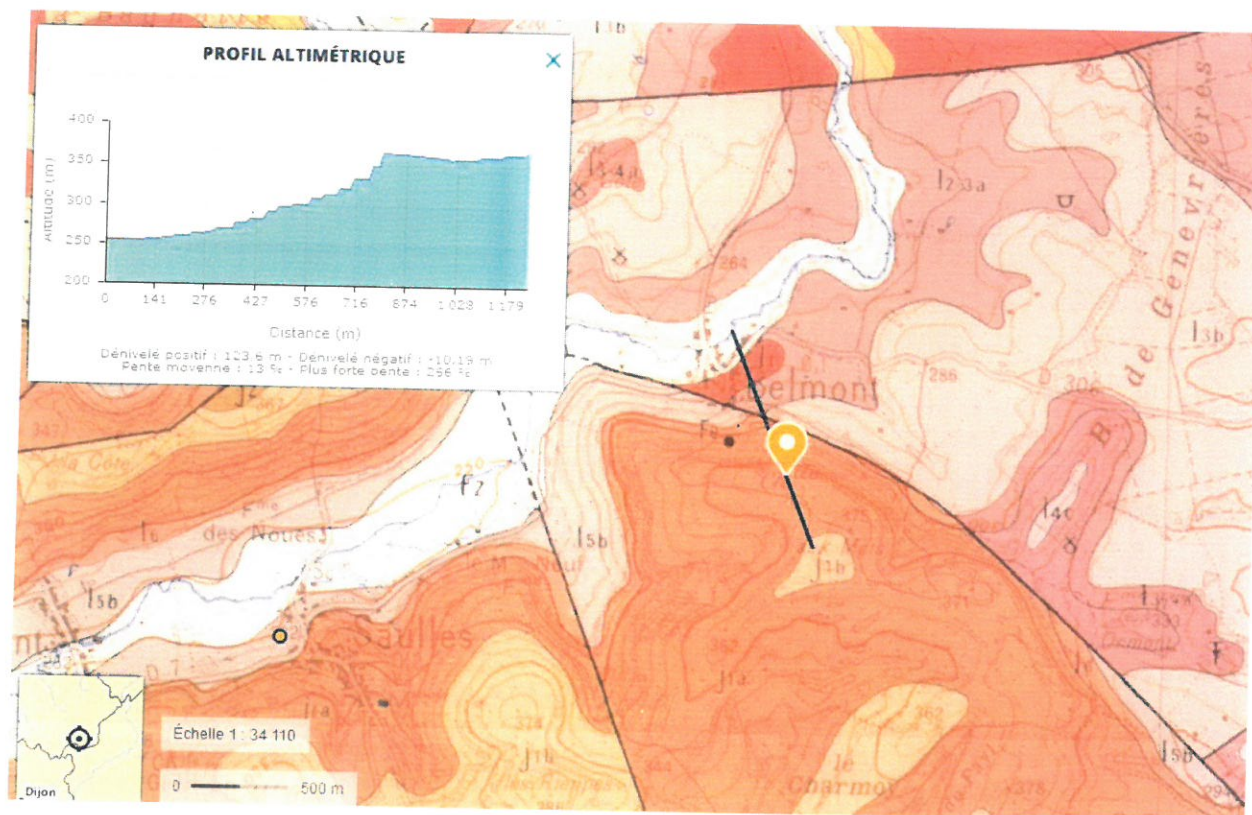
En tant que marcheuse, ne supportant pas de ne plus pouvoir marcher de nuit sans que les nuits soient envahies de flashes... En tant que citoyenne française, révoltée par les pratiques mafieuses des promoteurs éoliens, les avantages honteux accordés à cette mascarade. En tant qu'humain, dénonçant les effets graves de l'éolien sur la santé humaine et animale, qui sont à mon avis la première raison de dire NON à l'ensemble des projets. On ne peut pas imposer la torture et la maladie à un peuple innocent sous prétexte de produire de l'énergie ! On ne peut pas jouer avec le feu de technologies dont les effets néfastes sur la reproduction animale sont prouvés. Qu'en est-il des enfants malformés naissant autour de Vaillant, de l'explosion de cancers d'enfants dans le Bassigny... ? On ne peut pas continuer à mentir sur les effets gravement néfastes de l'éolien industriel, et notamment ceux de ses infrasons, sur la santé !

### **Impact sanitaire**

La roche de Belmont est le résultat d'une faille, les 110 mètres de dénivelé entre le bas et le haut sont dus à un effondrement des plateaux lors de la création du rift (dit aussi fossé) Rhin / Saône / Rhône. Nous sommes ici sur une faille majeure, qui s'accompagne forcément de failles latérales (quand on casse un œuf, à côté de la grande cassure, il y a toutes les micro cassures).

Les problèmes liés à l'installation d'éoliennes sur des failles à peine perceptibles sont bien connus, notamment grâce aux problèmes liés aux élevages. Il serait purement CRIMINEL que les services d'état autorisent la construction de 9 aérogénérateurs géants sur le bord d'une faille majeure.

Carte Géologique BRGM, Géoportail, les traits noirs représentent les failles majeures. <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, le trait bleu le tracé de la coupe. Chercher les cartes géologiques en développant l'onglet en haut à gauche.



Les failles sont toutes en communication plusieurs communes sont situées sur cette faille ou des failles importantes correspondant. Bussières qui est au croisement d'un nombre important de failles liées à celle de Belmont, Genevrières, Belmont, Tornay, Poinson, Broncourt... Voir les cartes géologiques sur le site Géoportail pour le détail des failles majeures, rappelons que les failles sont si importantes dans ce secteur que des failles conséquentes n'ont pas été cartographiées, il y en a partout !

De nombreuses exploitations agricoles sont ruinées à cause de l'impact d'éoliennes sur la santé et la productivité des troupeaux, particulièrement en présence de failles sans importance. Ici des villages entiers sont traversés par le réseau de failles.

Les pouvoirs publics peuvent-ils se permettre de jouer avec le feu en présence d'une faille aussi importante que celle de Belmont ? Ce serait criminel. Le principe de précaution doit s'appliquer, surtout quand les études indépendantes internationales très sérieuses sont nombreuses à prouver les dommages de l'éolien industriel sur la santé humaine et animale. Etudes que les états subissant la pression des lobbies éoliens refusent de voir !

### **Bruit et infrasons**

Bien que la France nie encore plus l'impact sanitaire des infrasons sur la santé que ceux des ondes électromagnétiques, le syndrome éolien n'a rien à envier à l'électrosensibilité.

De nombreuses études internationales l'ont prouvé, l'état de santé des riverains d'éoliennes s'en ressent progressivement, avec une dégradation au fil du temps. Une récente étude scandinave a prouvé que la morbidité ne baisse qu'au-delà de 15 km, une autre qu'on reconnaît la signature infrasons d'un parc éolien à 50 km.

Je sais moi-même parfaitement quand le vent vient du parc éolien de Dampierre / Vitry les Nogent / Poinson les Nogent sans avoir besoin de la moindre girouette, je ne peux plus me concentrer, ma santé se dégrade aussitôt, et j'ai l'impression de vivre dans un tambour de machine à laver, car les basses fréquences mettent les murs en vibration, ce à 10 km de l'éolienne la plus proche ! Et d'année en année les symptômes s'accumulent. De nombreuses personnes des environs ont les mêmes symptômes, mais ne font pas forcément le lien, car on nous fait tellement passer cette industrie lourde pour de l'écologie que les habitants ne se doutent pas de leur nocivité. D'autres ne veulent pas témoigner pour les mêmes raisons, on angélise tellement cette industrie lourde qu'ils ont le sentiment qu'ils doivent supporter pour le bien collectif !

La situation du plateau de Belmont, qui surplombe les alentours à 360° entraînerait une pollution sonore et infrasonore sur des kilomètres. Ceci d'autant plus que les vibrations se propagent aussi par le sol, dont la roche est d'une densité extrême à cause des failles, et par les failles. Longtemps après l'arrêt du vent, les vibrations continuent à arriver par le sol.

Les habitants de toutes les communes alentour des parcs éoliens actuels se plaignent du bruit (Montigny, Lanques sur Rognon, Brennes... et bien au-delà de notre secteur dans le monde entier), à Belmont, ce serait pire étant données la taille et la puissance supérieures des machines et les failles majeures.

Ici la situation de nombreux villages sous les vents dominants ou fréquents engendrerait des nuisances considérables. Les distances préconisées par de nombreux pays sont soit 1500 m, soit 10 fois la hauteur des machines. Elles sont largement insuffisantes et de toute façon, elle n'est pas respectée en France. La distance de 500 mètres date d'une époque où les engins mesuraient 80 mètres et avaient une puissance moindre, et où on n'avait encore aucun retour sur les problèmes. Elle n'a jamais été réévaluée, malgré la course à la hauteur et à la puissance.

A Belmont, la situation en bord immédiat de plateau et en surplomb de très nombreux villages à 360° empêcherait l'atténuation par ce qu'on appelle effet de sol. Le bruit et les infrasons plongeraient directement en contrebas sur les habitations sans être atténués par le sol, la végétation. Et ceci d'autant plus que les engins seraient de toute façon considérablement plus hauts que le plus haut des arbres. Sur le site la végétation est écrasée par le mât de mesures qui ne mesure que la moitié de la taille d'une éolienne.

Notons que la législation française a fait sortir les aérogénérateurs (mot plus adapté qu'éoliennes) de la législation sur les infrasons à laquelle toute l'industrie est soumise (car ils sont tellement problématiques dans ce domaine qu'aucun projet ne passerait. Entre santé et industrie du vent, la France a choisi !) Et que les éoliennes ont droit à une marge de 5 décibels supplémentaires en ce qui concerne le bruit. Il n'est pas difficile de prétendre qu'on va respecter la législation quand d'une part elle a été faite pour laisser le pire passer, d'autre part elle date d'une époque où les machines étaient plus de deux fois plus petites.

Les habitants de Lanques sur Rognon ou Rangecourt souffrent du bruit d'éoliennes de 125 ou 150 mètres de haut, 2 MW de puissance, avec des pales de 45 mètres implantées à 2500 mètres et plus de leurs villages. Qu'en serait-il de ceux de Belmont, surplombés directement par des machines de 180 mètres avec des pales de 60 mètres et une puissance de 3 MW ou plus, situées à 1300 mètres des maisons et en surplomb direct des villages ?

Autoriser de telles implantations c'est légaliser la torture de la goutte d'eau des habitants de tout un secteur. Une torture qui dure des décennies dès que le vent souffle ! Et au-delà par la persistance des vibrations ! La torture des troubles de santé qui sont engendrés pas ces nuisances en prime.

La responsabilité des autorités et des élus peut être engagée en cas d'acceptation de projets aussi inhumains.

### **Impact visuel**

Si l'opérateur tient à ce qu'on voie ses éoliennes géantes de très loin, il a fort bien choisi son site ! Un plateau dégagé de toutes parts et surplombant une vaste région, un point de vue remarquable signalé dans les cartes touristiques, et dont l'office de tourisme fait l'éloge sur Internet ! Qui voit loin est vu de loin. Plus encore quand les machines prévues couronnent le plateau de 180 mètres !

On se demande par ailleurs si le promoteur a pris la peine de consulter le schéma régional éolien, tant les infractions aux directives de ce schéma sont nombreuses ! Tant en matière de paysage que de distance par rapport aux forêts...

Les lisières de vallée de Haute-Marne sont protégées par le SRE. L'implantation des aérogénérateurs est prévue très en bord de plateau, de toutes parts de ce plateau, à beaucoup moins de 200 m du bord pour la quasi-totalité des machines, et à peine 200 m pour le reste, (du fait de l'étroitesse des plateaux concernés). Cette situation engendrerait un effet de surplomb écrasant pour les vallées et les villages et une visibilité maximale, ceci d'autant plus que des éoliennes de 180 m sont disproportionnées par rapport au relief, puisque plus hautes que lui ! Il y aurait un écrasement total de la Roche de Belmont, qui actuellement, avec ses 110 mètres de dénivelé, a fière allure dans le paysage. Elle semblerait totalement insignifiante, couronnée de géants de 180 m. A titre indicatif, la butte témoin d'Is en Bassigny, site d'une ancienne motte féodale, haute de 75 mètres, n'est plus visible dans le paysage à cause des éoliennes de 125 m, et tous les reliefs du Bassigny sont écrasés par les éoliennes qui sont loin d'atteindre la taille prévue à Belmont.

A titre indicatif, les éoliennes d'Is en Bassigny, hautes de 125 m sont situées entre 500 et 1250 mètres du bord du plateau. Plateau qui présente une cuesta d'environ 120 mètres à cet endroit. Elles ont cependant un impact visuel important sur le Bassigny. Celles de Dampierre et environs sont implantées entre 400 m pour une seule, 830 mètres et 2350 mètres pour les autres du bord du plateau qui a un dénivelé de 110 mètres. Ce plateau est en outre doublé d'une rangée de buttes témoins qui met la plus proche des éoliennes à 5 km du bord de la cuesta. Avec une hauteur de 145 mètres les éoliennes sont très visibles de loin et omniprésentes dans le paysage à des dizaines de kilomètres. Des engins de 180 mètres situés à 200

mètres ou moins du bord de plateau seraient tout simplement oppressants pour les villages voisins, les vallées, et au delà. C'est une pure folie !

Le plateau de Belmont / Tornay est particulièrement dégagé, l'impact visuel serait catastrophique pour la totalité du Sud du département. La quasi totalité des monuments historiques serait touchée, notamment la ville de Langres, qui subirait ce lot de 9 géants dans la perspective du rempart est et de la citadelle. Le site D'Andilly ne serait pas épargné, puisqu'on voit le mat de mesure clignoter depuis la côte d'Andilly.

Distance Roche de Belmont – éoliennes du secteur Orcevaux, Vaillant, entre 25 et 30 km. Les éoliennes du secteur Orcevaux Vaillant sont très nettement visibles de jour comme de nuit depuis tout le plateau de Belmont. Elles ne mesurent « que » 125 et 150 m, celles de Belmont seraient dans l'ordre des 180 m. Avec par conséquent des mats plus épais et de pales plus longues et larges. Elles seraient donc nettement visibles à beaucoup plus de 30 km.

La distance Roche / Cognelot est d'environ 15 km. L'antenne du Cognelot dont le mat mesure 199 mètres est dans le même ordre de grandeur que les éoliennes prévues à Belmont. Depuis la Roche, l'antenne semble toute proche, bien qu'elle soit faite d'une structure aérienne et non d'un mat plein couronné de larges pales ! Qu'en serait-il de mats pleins et blanc pétant, destinés à atteindre une grande hauteur et soutenir de longues pales.

Distance Roche de Belmont – Langres 22 / 23 km, les tours de la cathédrale (45 m) sont très nettement visibles depuis la Roche de Belmont, de même que toutes les antennes et clochers de la ville. Alors que leur taille est loin d'avoisiner celle d'une éolienne industrielle. Les éoliennes de Vitrey sur Mance, de taille équivalente à celles prévues à Belmont sont visibles du rempart est de Langres de jour comme de nuit, bien qu'elles soient éloignées de 35 km en moyenne. Tout le panorama Est de Langres ville et citadelle serait saccagé.

Le flash du mat de mesures de Belmont est visible des vignes d'Andilly (environ 25 km à vol d'oiseau)

L'antenne de Coiffy est parfaitement visible depuis le sol à la roche de Belmont.

Les villages de Bussières les Belmont, Genevrières, Poinson les Fayl, Saules, Frettes et Savigny seraient visuellement gravement impactés. De même que la vue depuis le sud de Fayl-Billot (école de vannerie et son superbe panorama...) Les superbes et sauvages vallées du Salon et du ruisseau de Fayl seraient massacrées.

De qui se moque l'opérateur en écrivant des phrases comme la suivante (dossier complémentaire) ?

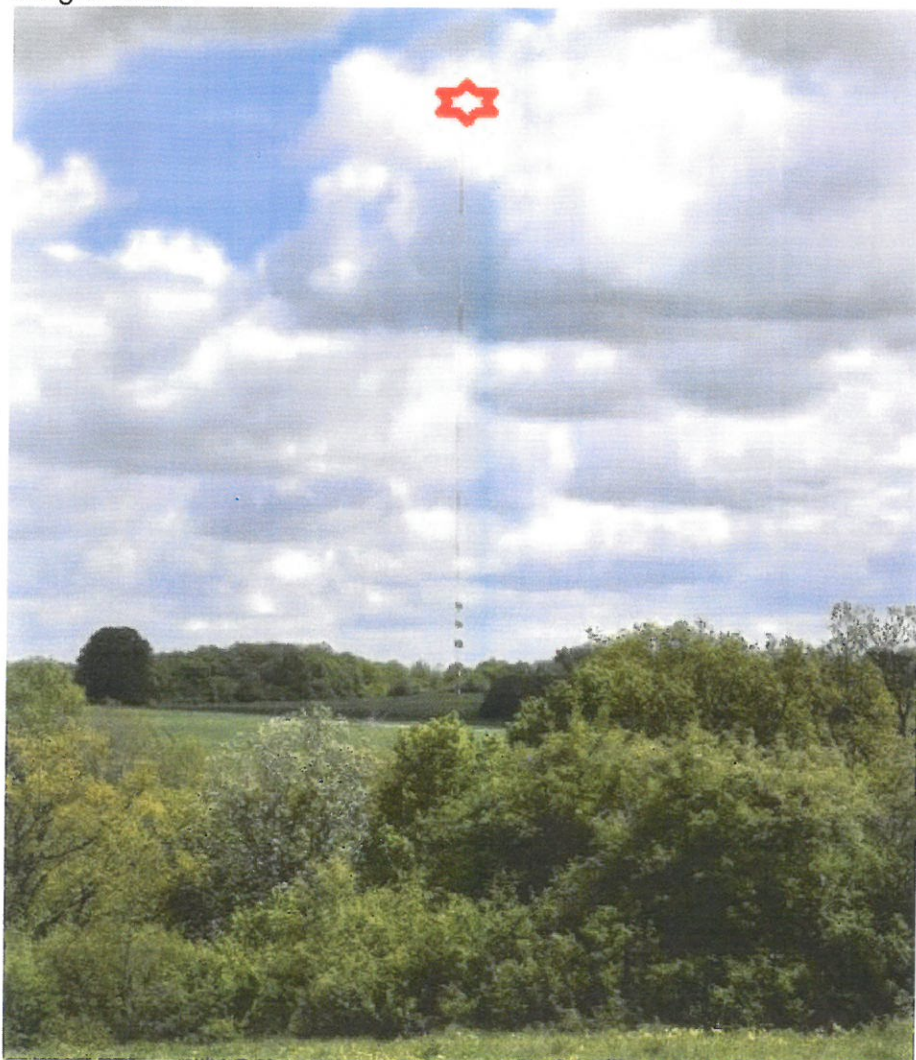
« Dans les deux cas, la seule éolienne potentiellement visible est masquée par les boisements des versants de la colline des Planches, située entre le village et le projet. »

Les éoliennes situées en bordure de plateau et hautes de 180 mètres, ne peuvent en aucun cas être masquées par la végétation du plateau. La végétation du bord de

plateau est très basse (arbustes) et n'atteint pas 10 mètres, et il faut arriver sous la falaise pour avoir des arbres plus conséquents !

C'est comme dire qu'on ne trouve pas sa voiture devant sa maison parce que le chien qui est couché devant la maison ! C'est vraiment prendre le lecteur pour un imbécile !

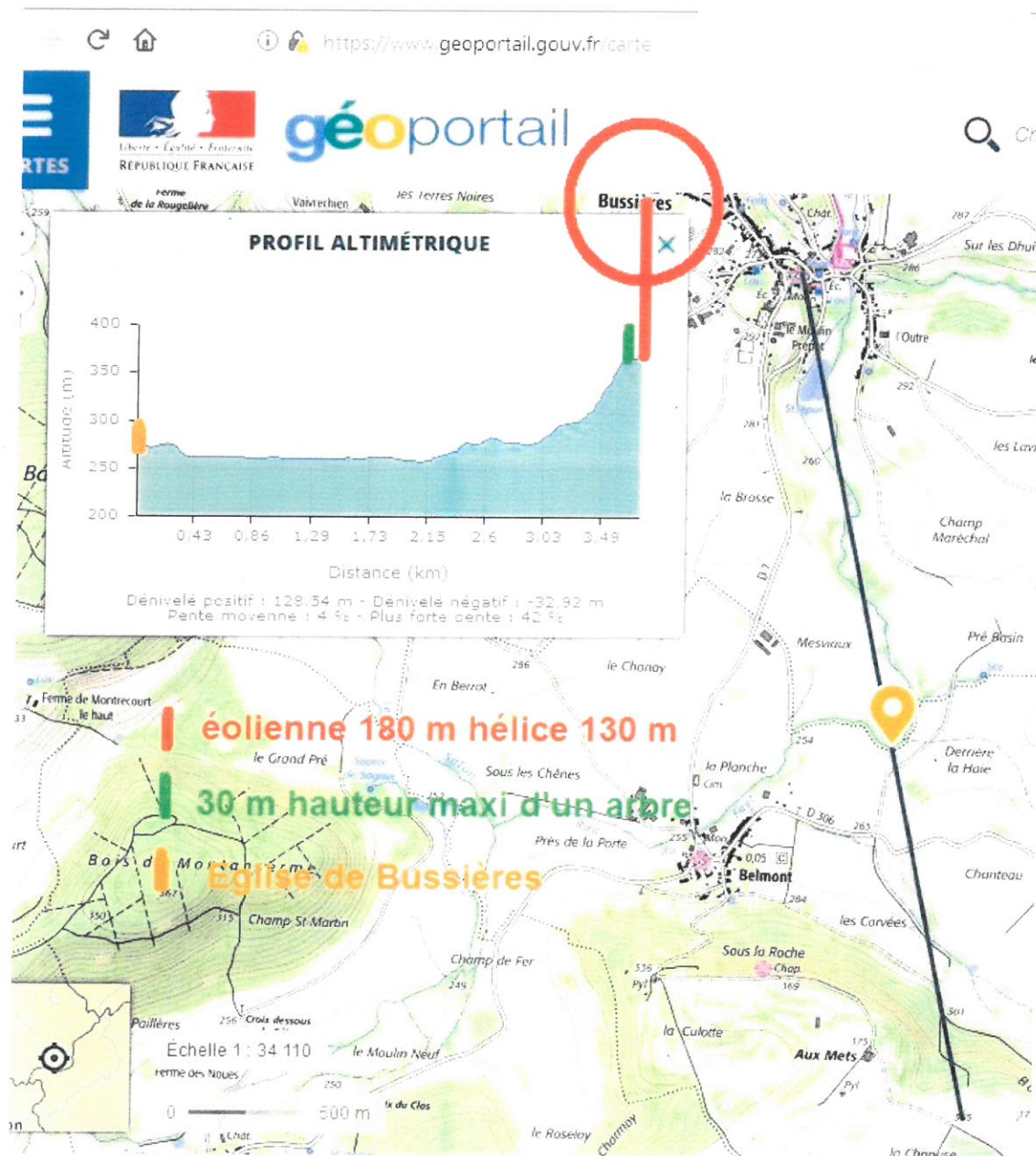
Voir ci-dessous la photographie du mat de mesures de Belmont (étoile au sommet), dont la taille est dans l'ordre de moitié de la taille d'une éolienne. On se demande comment la végétation environnante pourrait masquer quoi que ce soit de cet ordre de grandeur !



Prenons la coupe ci-dessous allant de l'église de Bussières à l'emplacement du projet E5 :

Le dénivelé entre le bas du plateau et le haut est d'environ 110 mètres, les éoliennes atteindraient 180 mètres, et seraient perchées au dessus. Le diamètre des hélices serait de 130 mètres, soit plus que la hauteur de la butte. La simulation prend la hauteur maximale que peut atteindre un arbre dans notre secteur, tout en sachant qu'elle n'est pas atteinte sur les lisières du bord de plateau où la végétation souffre. L'ensemble des éoliennes aurait un impact visuel considérable. Dans le cas de cette

coupe depuis l'église de Bussières, Monument Historique, il est évident qu'il est mensonger de prétendre qu'il n'y a pas de visibilité. Ce n'est pas à moi de multiplier les exemples, mais si les cabinets d'études ne font pas ce travail, c'est bien parce qu'il connaissent le résultat. Les éoliennes seraient visibles de tous les monuments historiques du secteur et de beaucoup d'autres à des dizaines de kilomètres ! Il est totalement mensonger de minimiser l'impact visuel du projet et de prétendre que les arbres marqueront des engins de 180 m !



Montage : taille proportionnée à la hauteur des reliefs. (La distance au sol est un peu raccourcie par l'application, d'où l'illusion de débordement des pales.)

Le sommet du plateau est bien visible de toutes les communes environnantes à 360°, étant donnée la faible distance des éoliennes prévues par rapport au bord, la faible hauteur des arbres de bord de plateau et la forte déclivité avant les premiers arbres plus hauts, il est impossible que les engins ne soient pas visibles. Et ce fait

jouerait aussi dans le chapitre de l'encerclement des communes et monuments historiques.

A titre d'exemple, bien que les éoliennes de Dampierre (145 m) soient en moyenne à 4 km du bord de la côte de Chauffourt (plusieurs bois entre les deux), elles sont parfaitement visibles de la route de Montigny, située à 4 km de la côte de Chauffourt. Si 4 km de plateau boisé ne suffisent pas à masquer des machines de 145 m, comment 200 m de plateau (voire moins) bordés d'arbustes rachitiques masqueraient-ils des engins de 180 m !

La visibilité de l'antenne de Belmont qui ne mesure pas la moitié de la taille d'une des éoliennes prévues prouve qu'elles seraient visibles de loin !

Si on vous disait que des arbres vont masquer l'antenne de Chalindrey, vous exploseriez de rire. Il faut bien se mettre en tête que les éoliennes prévues sont de l'ordre de grandeur de l'antenne du Cognelot, et que c'est prendre les gens pour des imbéciles que d'essayer de leur faire avaler de telles balivernes !

## **Sécurité**

Le respect de la sécurité est catastrophique. Cette situation très en bordure d'un plateau surplombant les villages de 110 mètres engendrerait des risques considérables en cas de chute de pale, incendie, bris de pale, et même des risques du chute de blocs de glace détachés des pales, fréquents aux abords des ZI éoliennes. Les villages de Belmont et Tornay sont situés juste au pied des reliefs.

**Les risques de chute d'éléments ou de glace** : Les pales qui ont une forte portance, peuvent voler à 10 fois la hauteur de l'éolienne en terrain plat si elles se détachent, (soit 1800 mètres dans ce cas), mais quand les éoliennes sont si près du bord du plateau et surplombent les villages de 110 m, on peut imaginer le pire. Les parapentistes choisissent ce genre de relief pour leur envol ! Les risques sont d'autant plus importants que les villages situés au pied sont sous des vents forts. Lors des destructions d'éoliennes par des tempêtes ou des incendies, les morceaux se dispersent sur près d'un km en terrain plat, pour des engins de taille plus petite. Les blocs de glace détachés de pales se retrouvent à plusieurs centaines de mètres en terrain plat...

Les distances de sécurité par rapport aux habitations, préconisées dans de nombreux pays, sont de 10 fois la hauteur de l'éolienne. Ce qui signifierait ici 1800 mètres, ils ne sont pas respectés. Elles sont de toute façon insuffisantes au vu de la réalité que vivent les riverains et des risques particuliers engendrés par la situation des engins en surplomb direct des villages de Belmont et Tornay.

**Les risques de chute des engins** : La situation des engins en bordure immédiate ou presque d'un plateau né d'une faille majeure est de la plus pure inconscience. Le sol est inévitablement excessivement fissuré en profondeur et la stabilité d'engins de 180 m de haut soumis à des vents forts sur des pales démesurées est impossible dans ce contexte géologique.



**Les risques sur les eaux** sont eux même gravissimes, étant donné ce contexte excessivement faillé doublé d'un contexte de réseau karstique. Toute fuite d'huile des engins (qui pour les petits en contiennent 800 litres, je ne sais combien pour ces géants !) engendrerait une catastrophe sur un large réseau hydrographique et sur plusieurs vallées. Ces fuites ne sont pas rares dans les parcs éoliens. Il y a d'ailleurs des problèmes dans le secteur de Vaillant, à cause d'infiltrations au ras des blocs de béton.

## Monuments Historiques

Liste des monuments historiques les plus proches qui seraient impactés, mais ceci n'exclut pas la visibilité certaine dans un rayon bien plus large, étant donné la situation particulièrement dégagée du plateau, le panorama exceptionnel à 360° et la taille des aérogénérateurs. Les monuments des vallées du Salon et de la Vingeanne n'ont pas été retenus, au bénéfice du doute.

Co visibilité

Abbaye de Belmont

Co et intervisibilité

**Langres, Cathédrale, tous les monuments du rempart Est, citadelle, impact très important**

Andilly en Bassigny, Villa, on voit le mât de mesures depuis le coteau

**Champsevraine - Eglise de Bussières-lès-Belmont et autres MH de Bussières (vue directe, impact très important, voir coupe ci-dessus, le sol près de l'église est visible depuis la Roche de Belmont, au sol.)**

Jardins de Cohons

**Église Saint-Pierre de Coublanc Impact important**

**Lanterne des morts de Coublanc Impact important**

**Fort du Cognelot à Chalindrey, impact important**

Pont de Grandchamp

Croix de cimetière de Montlandon impact très important

Église Saint-Pierre-ès-Liens de Laferté-sur-Amance

Abbaye de Grosse-Sauve, les Loges (possible)

Croix de cimetière de Maâtz, impact important

Église Saint-Clément de Maizières-sur-Amance impact important

Grange d'îmière de Marcilly-en-Bassigny

Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul d'Orbigny-au-Mont

Cité de la Mothe

Château du Pailly (possible, notamment depuis les étages.)

Croix de cimetière de Poinson-lès-Fayl (important)

Église Saint-Martin de Poinson-lès-Fayl (important)

Église Saint-Michel de Pressigny (important)

Église de la Nativité-de-la-Vierge de Rivières-le-Bois

Église des Trois-Jumeaux Saints-Geosmes

Chapelle Saint-Gengoulph de Varennes-sur-Amance

Église Saint-Symphorien d'Aubigny

Croix de cimetière de Verseilles-le-Haut

Croix du point de vue Verseilles le Haut

Etc.....

### **Effet stroboscopique**

Les habitants des villages voisins de parc éoliens se plaignent du passage de l'ombre des pales, une maison de Verzeilles est à vendre à cause de cela, les habitants de Lanques sur Rognon en souffrent...

Les villages de Belmont, Grenant, Bussières, Genevrières et Poinsons les Fayl peuvent être impactés directement en fonction des saisons et de la hauteur du soleil. Ceux qui sont plus au Nord en hiver quand le soleil est bas, ceux qui sont sur le côté en intersaison ou en été.

D'autres villages seraient impactés par l'effet stroboscopique sur les reliefs qui leur font face (Tornay, Saules, Grenant...)

L'effet stroboscopique engendre des troubles de santé, nausées, vertiges et crises d'épilepsie, outre l'impossibilité au quotidien de rester dans son logement à cause du passage permanent des pales devant le soleil qui engendre une ombre « clignotante » incessante et obsédante.

### **Impact économique**

Ce secteur très prisé des acheteurs étrangers pour son grand cachet, sa nature qui est encore exceptionnellement préservée, la qualité de son architecture, c'est un secteur où les maisons se vendent encore et où les villages ne sont pas aussi abandonnés qu'ailleurs, il serait définitivement condamné à mourir, car personne n'a envie d'acheter une maison surplombée par 9 éoliennes de 180 mètres !

La valeur de l'immobilier chuterait, et avec elle, les taxes versées aux communes de tous les environs, puisqu'elles sont indexées sur la valeur de l'immobilier. Qu'elles empochent le faux magot ou non ! Ceci est également d'une grande incorection vis-à-vis des communes des environs qui subiraient les plus grands dommages visuels sans compensation.

L'abbaye de Belmont vient d'être rachetée par un jeune néerlandais qui souhaite y installer son activité, d'autre hollandais habitent en bas de la côte, tout le secteur est très prisé... Et les habitants locaux ont également le droit de conserver un cadre de vie de grande qualité, ce qui devient de plus en plus rare !

Entre éoliennes et population, il faut choisir !

### **Données de production**

Les données économiques avancées par le promoteur sont totalement faussées, puisqu'elles ne tiennent pas compte de la capacité de production réelle de notre secteur. Les calculs qui ont été effectués pour Is en Bassigny et Dampierre... prouvent une production à 18% seulement de la capacité des machines, chiffre qui est également valable pour la Bourgogne.

Le parc ne produira jamais la production électrique de 30 000 personnes, car le facteur de charge a été sur estimé, en outre, je ne vois pas l'intérêt de continuer à produire de l'électricité intermittente dans un département sous peuplé, alors que les

jours de vent, il produit déjà bien plus que ce dont il a besoin, et les jours sans vent, il ne produit rien ! L'opérateur annonce une production équivalente à deux fois les besoins de la communauté de communes. Quel intérêt y a-t-il à massacrer nos paysages pour une électricité excédentaire ? L'électricité voyage mal et les déperditions sont considérables, plus encore pour l'électricité éolienne. Et de toute façon, le parc Haut-Vannier qui est déjà autorisé et qui compte le double de machines dépassera déjà cet objectif. Les jours de vent, exclusivement !

L'opérateur affirme en outre une production pour 30 000 foyers, qui correspondraient au double de la population du Pays Vannier... J'ignorais que le secteur était aussi surpeuplé. Sans doute encore un copier / coller datant d'une précédente étude. Preuve que le travail ne correspond en rien aux réalités locales !

Par ailleurs, selon les données RTE, la consommation domestique moyenne annuelle d'un foyer français est de 2350 KW, soit 2,35 MW. La consommation annuelle de 30 000 foyers est donc de 70 500 MW.

Or l'opérateur écrit ses mots :

« Le projet est composé de 9 aérogénérateurs et 3 structures de livraison, représentant une puissance totale comprise entre 21,6 MW et 31,5 MW, soit un investissement total compris entre 32,4 et 47,25 millions d'euros. »

p20.

La puissance installée annuelle minimale serait de :  $21,6 \times 24 \times 365 = 189\,216$  MW

La puissance installée annuelle maximale serait donc de :  $31,5 \times 24 \times 365 = 275\,940$  MW

Ce qui sous entend un facteur de charge (« rendement ») entre 25 et 37%, alors que dans notre région, il est de 18% et que pour la France il est de 21%, côtes ventées comprises ! Mensonge supplémentaire copié / collé destiné endormir le public qui ne fait pas les calculs !

## Saturation et encerclement

L'Est de la Haute-Marne saturé d'éoliennes, il est faux de prétendre que ce secteur ne l'est pas, car les projets autorisés ne vont pas tarder à se construire : 17 dans le secteur de Fayl-Billot, en face du merveilleux panorama de la Roche de Belmont, de nombreuses autres en Haute-Saône limitrophe et dans la Côte d'Or proche, notamment sur le secteur de Champlitte où des dizaines d'aérogénérateurs de 187 m doivent commencer à se construire sur de nombreuses communes. Dans le secteur de Belmont l'horizon sera par conséquent saturé dans un rayon de 10 km dans l'année ou les 2 années à venir. L'opérateur le sait d'autant plus qu'il est détenteur de certaines de ces autorisations ! Et qu'il a refusé de répondre aux questions de la préfecture à ce sujet.

A chaque question posée au sujet de l'encerclement dans le dossier complémentaire, le promoteur répond :

« Comme vu précédemment, il n'y a aucun parc existant au sein de l'aire d'étude éloignée. »

Ne tenant dans aucun cas compte des très nombreux projets déjà autorisés dans le secteur. Mais les parcs en cours de construction et en construction prochaine auront cependant un impact bien réel d'ici une année ou deux. Celui-ci n'est aucunement

pris en compte malgré la demande insistante des services de l'état au sujet des différentes communes. Ce mépris ne peut pas être toléré.

Qu'on laisse un point de respiration dans ce secteur déjà trop envahi et qui ne tardera pas à l'être plus encore. A l'est du département il n'y a aucun point haut depuis lequel on ne voit pas quelques dizaines d'éoliennes clignoter en plus de l'antenne de Chalindrey. Dans bien des endroits, la vue nocturne est insupportable à 360 degrés et il n'est plus possible de faire une promenade de nuit à cause de la gêne occasionnée par les flashes.

Les éoliennes de Vaillant et Orcevaux situées entre 25 et 30 km de Belmont sont déjà bien présentes à l'horizon ouest, les autres points cardinaux vont se saturer de façon bien plus proche dans les mois qui viennent.

## Milieu naturel

La vallée du Salon avec les plateaux et mont qui l'entourent et l'une des dernières régions du département épargnée à la fois par l'industrie et la trop grande agriculture, une vallée de très grande qualité paysagère et naturelle, un plateau de qualité écologique exceptionnelle, avec la persistance d'une mosaïque de mergers (alignements d'épierrage ou alignements protohistoriques ?) de prairies sèches et de cultures, ainsi que la proximité de la forêt.

La présence de failles très importantes fait jouxter des milieux très différents d'un mètre à l'autre, et engendre une diversité naturelle exceptionnelle liée à une géologie d'exception. C'est par ce secteur que le premier géologue qui a dressé les cartes géologiques de la Haute-Marne au XIXe siècle a commencé ses relevés, car il le jugeait d'exception et ne voulait pas s'en priver (source archives départementales.)

Notons également la présence d'un important réseau hydrographique souterrain, dont la Fontaine Couverte de Coublanc (6 km du site), la plus connue, n'est qu'un élément. La combinaison entre failles majeures et passage brutal des grès aux calcaires propices à la circulation karstique rend ce secteur particulièrement vulnérable. Notons en outre la protection de la Fontaine Couverte comme gîte de chauves souris, étant donnés les modes de propagation à la fois aérien et solidien des infrasons et les grandes distance de propagation, l'impact sur les populations cavernicoles du secteur serait certains.

Les éoliennes seraient excessivement près de la forêt, sans respect des distances préconisées par le schéma régional éolien.

Les services d'état en ont fait la remarque :

*« Est présentée comme une mesure d'évitement l'implantation des éoliennes à plus de 50 m des lisières. La recommandation retenue par le SRE est de maintenir les éoliennes éloignées de plus de 200 m des espaces boisés. Dans le cas présent, toutes les éoliennes sont placées à moins de 100 m d'une lisière, notamment dans le secteur Est où les machines sont implantées dans ce qui s'apparente à une clairière. »*

Voici la réponse du cabinet d'études à la solde de son maître :

Les éoliennes prendront place dans des systèmes culturaux (cultures (E3 à E9) et prairies sèches améliorées (E1 et E2)) : d'après l'expertise menée par le Bureau d'études Calidris, ces milieux,

dépourvus d'éléments arborés et très peu fréquentés par les chiroptères, ne présentent pas d'intérêt particulier pour la conservation locale des populations de chiroptères.

Voir ma remarque ci-dessus sur le milieu ! Il suffit de toute façon de regarder les photos aériennes de Géoportail pour voir le mensonge ! Les lisères sont proches et omniprésentes autour du site, les éléments arborés restent très nombreux, on en est même émerveillé qu'un plateau de la région conserve autant de mergers et de haies larges d'une richesse écologique exceptionnelle !

Certaines éoliennes toucheraient quasiment la forêt et leurs pales la survoleraient. Les trois parcelles prévues à Tornay sont de petites clairières d'à peine plus d'une centaine de mètres de large. Au milieu d'une riche forêt. Il est impossible de mettre des éoliennes à 200 m de distance des lisières dans une clairière de 100 mètres de large ! Cette licence vis-à-vis de l'environnement et des préconisations régionales et la réponse cavalière et mensongère faite aux services d'état ne sont qu'une preuve du peu d'égard que l'opérateur peut avoir pour le secteur dans lequel il s'installe. Aucune des éoliennes ne respecte la distance de 200 m par rapport aux forêts.

L'opérateur ne semble pas préciser comment il compte franchir les 110 mètres qui séparent le bas de la faille du haut avec des convois portant des pales de 60 mètres et le tracteur qui va avec. Ni quel impact cela peut avoir sur les parcelles et boisements bordant les voies d'accès au plateau. De nombreux riverains des chemins montant au plateau ne font pas partie des propriétaires ayant signé ! Comment de tels convois comptent-ils traverser des villages aux rues étroites et sinueuses ? Quelles maisons ou murs seront frappés d'alignement pour le passage ? Quelques très beaux arbres, notamment un amélanchier d'une taille exceptionnelle pour ce type d'arbre seraient sans doute fort gênants, quel serait leur sort ? !

L'opérateur ne précise pas non plus comment il compte franchir le relief qui sépare les deux plateaux en conservant le tracé des dessertes actuelles ! La pente moyenne du chemin qui monte au plateau de Tornay et fait partie des dessertes prévues tracées en jaune sur le plan est de 10% sur 750 mètres ! Et les longs convois risquent fort de rester « perchés » entre les deux reliefs à plusieurs passages ! L'absence de considérations de tels détails est une preuve du manque de sérieux du projet.

L'abattage de forêts pour passer des pales de 60 mètres de long est bien supérieur à ce qui serait indispensable pour de simples grumiers ! Cet argument n'est pas recevable.

Autre preuve du fait que ce dossier n'est qu'un copier / coller qui ne prend pas la réalité locale en compte (ou à peine pour faire croire que !) est l'altitude moyenne du site annoncée dans le dossier : 750 mètres ! Les points les plus hauts du plateau concerné tournent autour de 375 mètres, encore qu'on y ajoute des éoliennes de près de 200 mètres, cela ne monte qu'à 575 mètres !

Des études de forestiers allemands (Bavière) ont prouvé que les éoliennes industrielles avaient un impact négatif sur la croissance des arbres, ralentissement et torsion des arbres qui fuient l'éolienne. Des photos infrarouges chinoises prouvent que la masse végétale des champs est bien inférieure sous les éoliennes, une

enquête du sénat Australien met en évidence des troubles graves sur la reproduction des moutons (infertilité importante, fausses couches, malformations...), les médecins allemands lancent l'alerte... La nocivité pour le vivant n'est plus à démontrer, mais les états refusent de la voir !

## Faune Flore

Plusieurs espèces d'oiseaux protégées sur liste rouge ont été identifiées sur le site fin avril 2019. (Données transmises à la LPO, coucou gris, buse variable) Elles sont probablement nicheuses (chants de marquage du territoire, date...) Ce plateau est également un territoire connu du milan royal.

A la question suivante des services d'état, « *L'étude écologique met en évidence la fréquentation de la zone par plusieurs espèces protégées en période de nidification : Milan royal, Milan noir, Bondrée apivore, Faucon crécerelle, Buse variable, Pie Grièche écorcheur... Des passages migratoires significatifs ont également été observés, en particulier de Milan royal.* », le promoteur répond, en gros « circulez, y'a rien à voir ! »

Il faudrait être bien naïf pour espérer qu'ils disent une vérité qui les dessert ! Les risques pour le milan royal sont effectifs et dans la région la LPO recense dans son atlas de 2016 une dizaine de collisions. Sans compter bien entendu les oiseaux qui n'ont pas été retrouvés morts, car il n'y a pas tout le temps quelqu'un au pied des éoliennes pour ramasser les cadavres. Ces risques de collision sont importants pour tous les rapaces.

Notons en outre que des études menées lors de la construction de l'autoroute du Sud ont prouvé que les œufs de tous les élevages mouraient dans un rayon de 30 km autour du chantier, à cause de la propagation des infrasons des tirs par le sol. Les infrasons éoliens ne seraient-ils pas l'une des causes de la baisse catastrophique et sans commune mesure avec les baisses précédentes, de la population des oiseaux ? Comment des oiseaux peuvent-ils vivre et se reproduire sous les éoliennes ? Les fédérations de chasse reconnaissent d'ailleurs que les animaux fuient les territoires éoliens et des études sur les blaireaux ont relevé un taux d'hormone du stress anormalement élevé chez les blaireaux vivant dans un rayon d'un km autour d'éoliennes.

Dans mon secteur, j'ai noté, d'une part un raté total des couvées de poules depuis l'implantation des éoliennes de Dampierre, d'autre part une baisse nette du nombre d'oisillons dans les couvées sauvages que je suis.

Dans l'arrogance et la toute puissance qui caractérisent ses réponses aux services d'état, le promoteur estime en outre pouvoir se passer de l'autorisation de destruction d'espèces protégées demandée par les services d'état. Il faudra veiller à ce que cette demande soit obligatoire et bien entendue refusée !

« Dans cette expertise avifaunistique le bureau d'études Sciences Environnement argumente contre la nécessité de produire une demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées : (p 16) »

Il poursuit ainsi :

« Les habitats concernés par le projet (cultures, prairies sèches améliorées) sont par ailleurs assez peu favorables à l'avifaune de manière générale et suffisamment disponibles aux environs immédiats de ce dernier pour permettre aux espèces perturbées de se reporter sur des milieux équivalents à ceux perdus. Aucun site de reproduction pérenne ne sera non plus altéré par le projet. »

Lors de mon passage sur le site fin avril j'ai été émerveillée par la diversité et la quantité d'oiseaux chanteurs que j'ai entendus. La mosaïque de haies, forêts, prairies et champs est le milieu le plus propice qui soit à l'avifaune, d'autant plus que ces haies sont restées sauvages. L'une des haies très proches d'une éolienne prévue abrite des espèces protégées chanteuses lors de mon passage. Les prairies sèches ne sont absolument pas améliorées, elles renferment une riche flore locale, ancolies, fraises des bois... Les cultures ne couvrent qu'une partie du plateau destiné à l'implantation, qui est essentiellement constitué d'une mosaïque de haies sur mergers et prairies intercalaires.

Plus loin le promoteur se contredit :

« Il est à noter par ailleurs que l'ensemble des systèmes de haies présents sur site, pouvant servir de corridor de déplacement aux chiroptères, seront préservés. »

Avant de lancer son ultime arrogance :

NB : D'après le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (Décembre 2016) : Le SRE n'est pas prescriptif. L'article L. 515-44 du code de l'environnement, prévoit : « l'autorisation d'exploiter tient compte des parties du territoire régional favorables au développement de l'Énergie éolienne définies par le schéma régional éolien mentionné au 3° du I de l'article L. 222-1, si ce schéma existe. » Il n'y a donc pas d'obligation de conformité au SRE, mais seulement une obligation de ne pas ignorer le SRE.

Il semblerait quand même que le SRE soit bien ignoré et méprisé, et on aimerait comprendre pourquoi les promoteurs perchent leurs éoliennes à 180 mètres de haut, si notre territoire est si favorable au développement de l'énergie éolienne !

Planter une machine dont le diamètre d'action est de 130 mètres à 50 mètres de la lisière, signifie de facto qu'elle la survolera. Le centre du pied est loin d'être équivalent à la couronne ! En ce qui concerne les chiroptères, la principale nuisance mortelle est la déflagration d'infrasons générée par les pales lors de leur passage devant le mat. Cette déflagration se propage sur des kilomètres, et 50 mètres ne sont rien pour un infrason, pas plus que 200 d'ailleurs !

Les clignotements nocturnes incessants présenteraient une gêne certaine pour les rapaces nocturnes des massifs.

La flore des prairies sèches de la mosaïque prairie / mergers renferme elle-même des plantes protégées.

## Archéologie

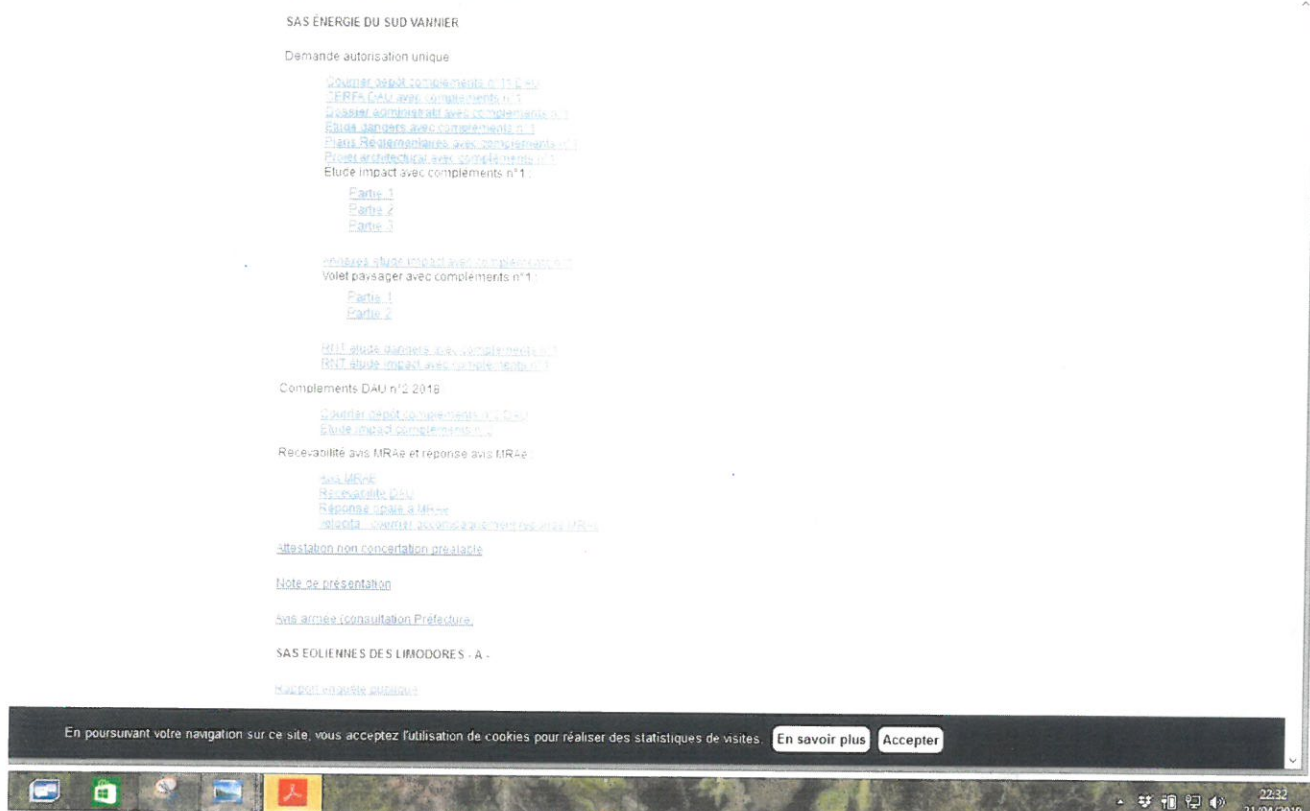
La Roche de Belmont serait, selon le site officiel de l'office de tourisme, le site de la première abbaye cistercienne de Belmont. Son nom est d'ailleurs révélateur d'une implantation sur le plateau. Comment peut-on d'une part vanter un lieu sur un site touristique et d'autre part projeter de le massacrer à l'éolienne ?

Sur les photographies aériennes des années 1950 (Géoportail), on voit nettement les traces d'une occupation probablement protohistorique, avec des enclos et des tumuli dans la partie où les éoliennes de Belmont sont prévues.

Ce plateau est encore un lieu de culte et lieu sacré pour les habitant du secteur et sans aucun doute un lieu de culte très ancien (tumuli, abbaye, implantation de la chapelle...) C'est un lieu de visite très fréquenté.

## Légalité

J'ai eu la surprise de constater que le 21/04/19, le site de la préfecture ne présentait plus l'avis d'enquête publique pour cette enquête, voir copie d'écran ci-dessous.



**Les panneaux d'annonce d'avis d'enquête publique** qui ont été placés sur la roche de Belmont n'ont surtout pas été placés là où on risquait de les voir, aucun n'est sur la zone de passage important vers la chapelle. L'un est tout au bout d'un chemin de terre impraticable juste avant l'entrée dans le bois et le second en diagonale, près d'un bâtiment agricole, non visible dans le sens d'arrivée et à peine plus au retour.

On notera également que la préfecture a changé de page pour les ICPE en juillet 2018, sans que ce changement apparaisse de façon très évidente sur l'ancienne page (un onglet insignifiant dans un coin) et que quand on cherche ICPE et autres termes associés sur les moteurs de recherche, tant de la préfecture que généraux, on tombe toujours sur l'ancienne page sans aiguillage flagrant vers la nouvelle page. L'ancienne page a en outre été alimentée parallèlement et partiellement jusqu'au 10 décembre.

Cette nouvelle page omet de préciser le nom des communes et souvent la nature de l'activité quand il s'agit de projets éoliens, alors que l'ancienne était parfaitement



organisée. Pourquoi cette régression vers un flou qui rend la consultation, donc l'opposition, plus difficiles ?

## **Indépendance énergétique et éthique**

Le groupe Vélocita dépend d'un groupe chinois. **Qu'en est-il de notre indépendance énergétique** dans ces conditions ? Peut-on tolérer que les subventions excessives versées aux promoteurs, via nos taxes et un tarif de rachat surfait partent en chine (d'où les machines viennent, double déficit pour la France !)

**Qu'en est-il de la souveraineté sur nos sols** quand on sait que souvent les baux éoliens ont généralement des clauses de priorité de rachat en cas de vente de terres ? Parfois ajoutées à la dernière minute alors qu'elles ne figuraient pas dans la promesse de bail (voir le cas de Dampierre). L'éolien n'est-il pas tout simplement un moyen discret et indirect d'accaparement des terres par des pays qui ont actuellement tendance à coloniser le monde, industrie et terres comprises ? Notre état doit-il se rendre complice de la colonisation de ses sols, sous prétexte d'une production énergétique qui n'est en fait que fantoche, puisqu'avec son intermittence elle ne permet aucune autonomie !

## **Conclusion**

Le dossier d'étude est un copier/coller de mensonges « bateaux » destinés à endormir le public et ne tenant aucun compte de la réalité locale, voire nationale. On ne multipliera pas les pages pour tout décortiquer, car il y aurait autant de pages de relevé des mensonges que de pages de dossier.

L'arrogance des réponses du promoteur aux questions des services d'état en dit long sur l'état d'esprit qui règne dans le milieu, les villages en seront la proie si les projets se réalisent. Aucune réclamation contre les nuisances n'est possible, aucune nuisance n'est reconnue, car les promoteurs sont juge et partie dans les litiges. Les agriculteurs ruinés parce que leurs troupeaux cessent de produire n'ont aucun recours, ne sont pas soutenus par l'état... Les refus préfectoraux ne sont pas respectés, et le tribunal administratif les casse. Les promoteurs éoliens font leur loi. Preuve dans ce dossier, le non respect du schéma régional éolien et l'arrogance avec laquelle il est justifié ! Villages, ne mettez pas le doigt dans cet engrenage. Mais sachez que quand vous avez accepté les études, vous perdez le pouvoir de votre territoire. Ils iront jusqu'au bout, quelle que soient la délibération de conseil municipal ou de la préfecture.

Autoriser cette implantation serait condamner à tout jamais l'un des derniers secteurs de l'est de notre département qui soit encore relativement épargné tant par les ravages de l'éolien que par l'industrialisation sous toutes ses formes. Le milieu de la roche de Belmont et des vallées du ruisseau de Fayl et du Salon est d'une qualité exceptionnelle à tous points de vue et DOIT être préservé.

Il faut bien se rendre compte que les éoliennes prévues sont de l'ordre de grandeur de l'antenne de Chalindrey, volume et pales en plus, et qu'il est mensonger de faire croire que des buissons les cacheront !

Le projet de parc national à l'ouest du département ne doit pas être un alibi qui autorise que tout et n'importe quoi soit fait à l'est. Mais c'est cette option de massacre de toute une moitié du département qui semble avoir été retenue, alors que cette moitié Est est de loin et à tous points de vue, géologique, écologique, architectural, humain... la plus diversifiée et la plus riche.

Qu'on cesse de tenir des discours parlant de tourisme, si on a décidé de sacrifier une région aussi belle. Tourisme et éolien ne sont pas compatibles. Vie et éolien ne sont pas compatibles.

Ce serait en outre un sacrifice sanitaire des habitants et des animaux, car les méfaits bien connus, mais non reconnus par notre état, seraient décuplés par la présence de failles majeures et la position des éoliennes très au bord du plateau. Les élus et administrations seraient responsables des dégâts sanitaires et environnementaux causés par les aérogénérateurs géants.

Rappelons que Mme le Préfet avait annoncé qu'aucune nouvelle autorisation éolienne ne serait accordée tant qu'il n'y aurait pas de nouveau schéma régional éolien, et espérons que cette promesse sera, cette fois, tenue.

Blandine Vee

Ajouts

Depuis des années, la cour des comptes, demore  
en vain le côté mafieux de cette activité -

Mat de mesures, vérifications à l'aller:  
visible depuis le cimetière de l'église de Bussières,  
La croix classée - (Bas du cimetière) => les autres  
seront visibles) + Depuis tout le secteur -  
Depuis tout Bussières + Behevrières, impact  
très fort.

B. Vee